

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2021

Date de convocation : 23 juin 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 17 juillet 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2021-14**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –  
Programme A du FACÉ 2019 (3<sup>ème</sup> tranche, programme ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DOUZE du mois de JUILLET, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège d'EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE.

ÉTAIENT ABSENTS : NN.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2019 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2019, le Comité, réuni le 12 avril 2019, a voté un montant de travaux de 2 343 750 euros (HT), montant ramené à 2 073 727,50 euros (HT) par le Comité, le 28 février 2020.

Le 27 novembre 2020, le Bureau avait affecté une première part du montant de travaux permis par la dotation 2019 du sous-programme A du FACÉ, soit 131 700 euros (HT) à une première tranche composée de trois opérations dans le programme ER 2019.

Par ailleurs, le Comité, réuni le 28 février 2020, avait prévu que des opérations du programme d'électrification ER 2020 puissent bénéficier des fonds de ce sous-programme A du FACÉ 2019 qui n'auraient pu être affectés dans le programme d'électrification ER 2019, dans la limite de 1 500 000 euros (HT).

Le 27 novembre 2020, le Bureau avait affecté une deuxième part du montant de travaux permis par la dotation 2019 du sous-programme A du FACÉ, soit 549 300 euros (HT) à une deuxième tranche composée de 23 opérations dans le programme ER 2020 :

M. le Président propose au Bureau d'affecter une nouvelle part du montant de travaux permis par la dotation 2019 du sous-programme A du FACÉ, soit 985 600 euros (HT) à une troisième tranche composée des 27 opérations suivantes dans le programme ER 2020 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER011-1009	Annepont	La Gravette	20 700
ER011-1012	Annepont	Les Guindets	78 000
ER011-1013	Annepont	Chez Peton	21 700
ER042-1006	Bercloux	Route de Brizambourg	12 000
ER098-1003	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	Route Côtière	32 600
ER098-1004	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	Chemin de Bourdiers	11 600
ER111-1006	Clion-sur-Seugne	Grand Gueffier	16 600
ER112-1007	La Clisse	Rue du Château d'Eau	30 100
ER119-1021	Corme-Ecluse	Couyac	7 400
ER119-1023	Corme-Ecluse	Chez Nauzelet	9 800
ER119-1025	Corme-Ecluse	Trois Doux	4 400
ER120-1028	Corme-Royal	Rue du Petit Bois	9 500
ER136-1003	Croix-Chapeau	Rue de La Jarrie	149 600
ER147-1004	Ecoyeux	Route Romaine	44 100
ER151-1005	L'Eguille	Chemin du Stade	16 000
ER166-1007	Forges	Rue des Ormeaux	18 800
ER166-1008	Forges	Plaine des Moulins	22 700
ER172-1027	Gémozac	Chez Foucaud	7 100
ER225-1019	Les Mathes	Fief des Landes	23 800
ER236-1005	Mirambeau	Route de Nieul-le-Virouil	5 500
ER267-1003	Nuaillé-d'Aunis	Suiré	10 900
ER273-1002	Pérignac	Goux	366 200
ER293-1003	Puyravault	La Fosse	26 700
ER296-1002	Rétaud	Fief des Loges	17 800
ER323-1025	St-Denis-d'Oléron	Rue de l'Océan	12 500
ER393-1015	St-Romain-de-Benet	Maisonneuve	7 200
ER417-1005	Salignac-de-Mirambeau	Chez Grépis	2 300
<b>Total</b>			<b>985 600</b>



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président,  
Jean-Luc FOURRÉ*